



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	38	10	1

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 18 décembre 2015

**OBJET : 12-5 - BUDGET ANNEXE
AZURARENA ANTIBES - EXERCICE
2015 - DECISION BUDGETAIRE
MODIFICATIVE N° 2**

Le vendredi 18 décembre 2015 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 11/12/15, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

3700/15

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 23 DEC. 2015

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 31 DEC. 2015

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, M. Tanguy CORNEC, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Serge AMAR à M. Patrick DULBECCO
Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Anne-Marie BOUSQUET
M. Henri CHIALVA à Mme Jacqueline BOUFFIER
M. Michel GASTALDI à Mme Françoise THOMEL
Mme Vanessa LELLOUCHE à Mme Sophie NASICA
Mme Rachel DESBORDES à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER
Mme Anne CHEVALIER à M. Tanguy CORNEC
M. Lionel TIVOLI à M. Louis LO FARO

Absents : M. Marc GERIOS

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Le 1^{er} Janvier 2015, la Commune a déposé auprès des services fiscaux une demande de remboursement de TVA de 5 262 784 € pour la construction de la salle AzurArena Antibes.

A la suite d'une vérification de comptabilité diligentée par le Centre des Finances Publiques d'Antibes, les dépenses d'aménagement du parking extérieur ont été exclues du remboursement de TVA au motif que ce parking ne faisait pas partie du périmètre de la Délégation de Service Public.

Il convient donc de transférer l'ensemble des écritures relatives à ce parking du budget annexe AzurArena Antibes vers le budget Ville, ce qui permettra de demander le remboursement du FCTVA sur le coût de l'aménagement de ce parking chiffré à 1 190 403,21 €, soit environ 188 000 € de recettes à inscrire au BP 2016 sur le Budget Ville.

La Décision Budgétaire Modificative qui vous est proposée a pour objet de régulariser les écritures correspondantes.

SECTION D'INVESTISSEMENT / DEPENSES

Chapitre	Nature	Fonction	Montant
10	1021	411	995 321,00
23	2313	411	-38 922,00
040	28132	01	19 461,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT			975 860,00

SECTION D'INVESTISSEMENT / RECETTES

Chapitre	Nature	Fonction	Montant
21	2132	411	973 025,00
23	2313	411	22 296,00
040	28132	01	-19 461,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT			975 860,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT / DEPENSES

Chapitre	Nature	Fonction	Montant
042	6811	01	-19 461,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT			-19 461,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT / RECETTES

Chapitre	Nature	Fonction	Montant
75	7552	411	-38 922,00
042	7811	01	19 461,00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT			-19 461,00

Commission(s) : FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

- ACCEPTE la Décision Budgétaire Modificative n°2.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N. 12-5 - BUDGET ANNEXE AZURARENA ANTIBES - EXERCICE 2015 - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N. 2 -

Date de transmission de l'acte : 31/12/2015

Date de réception de l'accusé de réception : 31/12/2015

Numéro de l'acte : DCM3700-15 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20151218-DCM3700-15-DE

Date de décision : 18/12/2015

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires